

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES



En tant que disciplines obligatoires d'enseignement général, les arts plastiques et l'éducation musicale en collège font suite à l'éducation artistique mise en place à l'école primaire. Ils assurent un rôle spécifique dans la formation générale, tant pour le développement de la sensibilité et de l'intelligence que pour la formation culturelle et sociale de l'élève. En donnant le goût de la création artistique et en faisant découvrir les œuvres dans leur diversité, ils permettent aux élèves d'acquérir un esprit d'ouverture. Ils contribuent à construire le lien social en le fondant sur des références communes.

La pratique, sur laquelle se fondent ces enseignements, fait interférer en permanence les acquisitions de repères culturels et de moyens techniques, dans une dimension constamment créative. En confrontant leur pratique aux œuvres de la création artistique, les élèves peuvent donner sens à ce qu'ils font et situer ce qu'ils apprennent.

Pour ces deux disciplines, les programmes de la classe de sixième s'inscrivent dans une formation artistique couvrant la totalité de la scolarité du collège dont les approfondissements au cours des quatre années permettent à l'élève de se constituer une culture artistique et d'accéder ainsi à l'ensemble des valeurs transmises par l'école.

Selon la conception d'un enseignement général ouvert, les arts plastiques et l'éducation musicale cherchent, chaque fois que cela est possible, à établir des liens avec d'autres formes d'art ainsi qu'avec les autres disciplines.

Ces enseignements sont dispensés, à part égale, par le professeur d'arts plastiques et par celui d'éducation musicale. Ils ont lieu dans des salles spécialisées.

LES ARTS PLASTIQUES AU COLLÈGE

L'enseignement des arts plastiques couvre l'ensemble des domaines artistiques où se constituent et se mettent en question les formes. Peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie ainsi que les nouveaux modes de production des images et les nouvelles attitudes artistiques, relèvent aujourd'hui du travail des arts plastiques dont le souci est de prendre en compte la pluralité des démarches et la diversité des œuvres.

À tous les niveaux de l'école, l'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique dans une relation à la création artistique (œuvres et démarches, connaissances et références).

S'appuyant sur un nombre réduit de notions (espace, lumière, couleur, matière, corps, supports), il sollicite les capacités d'invention, incite à l'expression personnelle par des approches diversifiées. Il mobilise, chez l'élève, perception et action, dans une relation étroite à la réflexion.

S'exprimer d'une manière personnelle et reconnaître la singularité d'autrui, apprécier dans la relation avec les œuvres la pluralité des points de vue et la diversité des compréhensions, permet à l'élève de se découvrir à la fois singulier, solidaire et responsable envers ses contemporains.

Comme les autres enseignements obligatoires du collège, les arts plastiques, avec les moyens qui les caractérisent, participent à la formation de la personne et du futur citoyen.

Les arts plastiques proposent à l'élève un contrat éducatif dont l'originalité tient à la dimension artistique qui sous-tend et motive cet enseignement :

- stimuler et favoriser un intérêt pour la pratique ;
- développer chez l'élève une dynamique de questionnement ;
- faire acquérir le vocabulaire propre au champ des arts plastiques et des références artistiques ;
- amener les élèves à prendre en compte leur environnement artistique et culturel.

LES ARTS PLASTIQUES EN CLASSE DE SIXIÈME

La classe de sixième est à considérer comme un moment de transition. L'enseignement des arts plastiques est conduit avec le souci de prendre en compte les expériences et les connaissances dont les élèves sont porteurs à l'issue de l'école primaire. Le professeur se fonde sur la diversité des élèves, leurs motivations et leurs capacités, pour inventer les situations d'enseignement les mieux adaptées compte tenu des exigences de la discipline.

Ainsi, pour développer le sens de la responsabilité et de l'autonomie, il s'agit de :

- varier les situations d'enseignement ;
- multiplier les rencontres avec l'art ;
- relier l'approche spécifique des arts plastiques à d'autres points de vue disciplinaires ;
- favoriser la curiosité, l'intérêt pour la recherche.

I - Programme

Les élèves de sixième marquent un réel intérêt pour la représentation et la narration, ainsi que pour les petites fabrications qui sont pour eux des moyens d'appréhension et de compréhension du monde, en même temps que des sources de satisfaction. En s'appuyant sur cette motivation, le professeur, attentif aux cheminements de chacun, apporte progressivement les connaissances propres à introduire les questions spécifiques relevant de ces modalités d'expression. Ainsi, il prévient le caractère répétitif des réponses et des productions des élèves et évite leur fixation en stéréotypes.

L'enseignement des arts plastiques s'inscrit dans une perspective de progression par approfondissement. Ce travail se fait dans une relation permanente avec les œuvres et les références artistiques.

A - Situations d'apprentissage

Les situations d'apprentissage au cours desquelles les élèves ont à utiliser des moyens graphiques et picturaux, et à réaliser des travaux en trois dimensions, sont construites sur les activités qui leur sont familières : représentation et fabrication. Elles suscitent des questions à partir desquelles il est possible d'aborder les contenus disciplinaires, notamment celles de la ressemblance, de l'hétérogénéité et de la cohérence plastiques.

La ressemblance

La question de la ressemblance, préoccupation des élèves de cet âge, est l'occasion de faire prendre conscience des rapports et des écarts inévitables entre référent et représentation plastique, ainsi que de la valeur expressive de ces écarts. La pluralité de

modes de représentation abordée en cours d'année permet d'éviter l'adhésion à un seul d'entre eux. De cette manière, les élèves sont confrontés à la question de la représentation comme à celle de la dimension artistique – autonome – du geste graphique ou pictural.

L'hétérogénéité et la cohérence plastiques

À partir du goût des élèves pour construire et pour fabriquer en utilisant des matériaux et des moyens d'assemblage divers, se posent les questions de choix, de relations formelles et de sens, de cohérence, d'hétérogénéité.

B - Introduction de connaissances

La réalisation de ces travaux permet d'introduire des connaissances en nombre restreint. Elles sont élargies et développées au cours de la scolarité au collège :

- l'espace en deux dimensions, celui du travail graphique ou pictural : espace littéral lié à la dimension même du support et espace suggéré par l'illusion de profondeur : notions de plan, de surface, d'étendue, de matérialité du support ;
- l'espace en trois dimensions, celui de la fabrication d'objets et du travail en volume : notions de *forme ouverte* et de *forme fermée*, utiles pour étudier l'espace architectural et scénographique ;
- la couleur : distinction entre peindre et colorier, le ton local et la couleur, au-delà de son rôle d'identification ;
- l'image : les questions se rapportant à l'image sont posées à partir des réalisations des élèves et des reproductions d'œuvres d'art venant à l'appui du cours. Le professeur fait voir et analyser les images du point de vue spécifique des arts plastiques.

C - Acquisition de repères à partir des œuvres

Chaque travail est l'occasion de mettre l'élève en relation avec le champ artistique en lui faisant découvrir des œuvres et des démarches d'artistes contemporains et d'époques passées. Il peut donner lieu à des rencontres avec des artistes ou à des visites d'expositions, de musées, d'ateliers ou de collections. Cette articulation permanente de la pratique avec les œuvres fait progressivement acquérir à chaque élève une culture artistique. Parmi les documents utilisés pour donner sens aux travaux des élèves, se trouvent introduites un certain nombre de références artistiques considérées comme des repères culturels. Il s'agit d'œuvres significatives, reconnues du point de vue de leur valeur artistique, de l'intérêt et du sens qu'elles présentent dans les transformations de la pensée et de la société.

L'accès aux œuvres est facilité par les modes de reproduction sur tous les supports actuels (photographie, diapositives, vidéos, films, vidéo-disques interactifs...) mais le professeur s'attache à privilégier le contact direct avec les œuvres.

D - Moyens

Les activités proposées au cours de l'année mettent en œuvre des supports, des instruments, des matériaux variés, et font appel à des techniques diverses. Elles familiarisent l'élève avec les gestes du travail, qu'il soit graphique, pictural ou qu'il s'agisse de fabrication. Elles lui permettent de maîtriser le vocabulaire spécifique qui décrit la nature du travail réalisé, ses techniques, ses supports, ses domaines, ainsi que les effets produits.

La photographie et la vidéo font partie des moyens utilisés dans l'enseignement des arts plastiques. Une attention particulière est

portée à l'infographie, en fonction de l'équipement du collège et sans mobiliser la totalité du temps imparti à l'enseignement des arts plastiques sur cette seule forme d'expression.

E - Liens entre les différents champs culturels

Les relations avec les autres disciplines sont mises en évidence, tant du point de vue terminologique que dans la construction des notions. "Surface" et "étendue", par exemple, relèvent de plusieurs champs disciplinaires, de même que "la représentation de l'espace". En classe de sixième, "l'œuvre d'art" peut être travaillée essentiellement d'un point de vue plastique, historique et littéraire.

Les ressources du centre de documentation du collège sont utilisées dans une visée éducative globale et pour une meilleure efficacité de l'enseignement.

II - Les acquis de l'élève en fin de sixième

- L'élève a pratiqué en deux dimensions et en trois dimensions, avec des instruments et des matériaux différents, sur des supports variés.
- Il a acquis une attitude de questionnement : il manifeste curiosité et intérêt en sachant poser des questions, à un niveau simple, à la fois sur sa propre pratique, sur celle d'autrui et sur les œuvres.
- Il a acquis des références artistiques : au-delà de l'imprégnation produite par la multiplicité de présentations de références artistiques lors des situations d'apprentissage, il connaît quelques œuvres et quelques artistes, en sachant les situer dans leur époque.

- Il a acquis du vocabulaire : il sait le sens des mots relatifs à sa pratique, il sait les employer dans un sens spécifique aux arts plastiques et les resituer par rapport au sens général. Parmi les mots couramment utilisés en arts plastiques (vocabulaire de la couleur, de la forme, de la matière), un certain nombre de termes présents dans le programme seront nécessairement étudiés : référent, représentation, relation formelle, relation de sens, cohérence, hétérogénéité, espace en deux dimensions, espace en trois dimensions, plan, surface, étendue, support, forme ouverte, forme fermée, ton local, etc.

III - L'évaluation

L'évaluation est un acte intrinsèquement lié au cours : elle ne vient pas s'y ajouter.

On s'attachera à faire prendre conscience de ce qui est découvert et compris. La dimension artistique autorise des formes d'enseignement qui ne sont pas systématiquement centrées sur l'atteinte des mêmes objectifs, par tous les élèves, au même moment.

Les élèves seront capables de situer ce qu'ils font, d'en percevoir l'intérêt artistique et d'établir des relations entre leur travail et les références significatives auxquelles l'enseignant aura fait appel pour leur permettre de mieux comprendre ce qu'est la création artistique et donner sens à leurs travaux.

Le professeur veille à donner la parole aux élèves sur leurs propres productions pour qu'ils puissent énoncer leurs étonnements, dire leurs démarches, confronter les points de vue dans une attitude d'écoute d'autrui. Ceci constitue, par le travail de relance de l'enseignant, par l'introduction des références et l'apport du vocabulaire, un temps qui, tout en poursuivant les objectifs de l'enseignement des arts plastiques, répond à l'objectif central du collège : la maîtrise de la langue.